

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour appareils à gaz¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le seco ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Mühlebachstrasse 54, 8008 Zürich.

14 décembre 1999

seco – Direction du travail
Chef Installations et appareils techniques
Schild

Annexe

Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 26	Appareils de production instantanée d'eau chaude pour usages sanitaires équipés de brûleurs atmosphériques utilisant les combustibles gazeux	99/C 187/03
EN 30-1-1	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 1-1: Sécurité – Généralités	98/C 233/03
EN 30-2-1	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-1: Utilisation rationnelle de l'énergie – Généralités	98/C 255/04
EN 30-1-1 A1	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 1-1: Sécurité – Généralités	99/C 133/05
EN 297/A5	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – Chaudières de types B11 et B11BS équipées de brûleurs atmosphériques dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW	98/C 255/04

¹ Voir également FF 1995 III 1341, 1996 I 336, 1996 III 126, 1997 IV 503

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 303-3	Chaudières de chauffage – Partie 3: Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – Assemblage d'un corps de chaudière et d'un brûleur à air soufflé	99/C 133/05
EN 521	Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés – Appareils portatifs alimentés à la pression de vapeur des gaz pétrole liquéfiés contenus dans leurs récipients d'alimentation	98/C 233/03
EN 621	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux autres que l'habitat individuel de débit calorifique sur PCI inférieur ou égal à 300 kW, sans ventilateur pour aider l'alimentation en air comburant	98/C 233/03
EN 677	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – Exigences spécifiques aux chaudières à condensation dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW	98/C 255/04
EN 732	Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés – Réfrigérateurs à absorption	99/C 115/03
EN 777-4	Tubes radiants suspendus à multi brûleurs utilisant des combustibles gazeux pour usage non domestiques – Système H – Partie 4: sécurité	99/C 259/06
EN 778	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux à usage d'habitation de débit calorifique sur PCI inférieur ou égal à 70 kW, sans ventilateur pour aider l'alimentation en air comburant et/ou l'évac	98/C 233/03
EN 1020	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux autres que l'habitat individuel de débit calorifique sur PCI inférieur ou égal à 300 kW, comportant un ventilateur pour aider l'alimentation en air c	98/C 233/03
EN 1196	Générateurs d'air chaud à usages domestique et non domestique utilisant les combustibles gazeux – Exigences complémentaires pour les générateurs d'air chaud à condensation	98/C 255/04
EN 1319	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux à usage d'habitation, comportant des brûleurs avec ventilateur de débit calorifique inférieur ou égal à 70 kW (sur pouvoir calorifique inférieur)	99/C 133/05
EN 1596	Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés – générateurs d'air chaud à gaz, non domestiques, à chauffage direct et convection forcée, mobiles et portables	98/C 255/04
EN 1854 A1	Dispositifs de surveillance de pression pour brûleurs à gaz et appareils à gaz	99/C 133/05
EN 12067-1	Dispositifs de régulation du rapport air/gaz pour brûleurs à gaz et appareils à gaz – Partie 1: Dispositifs pneumatiques	99/C 38/07

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 12078	Détendeurs à zéro pour brûleurs à gaz et appareils à gaz	99/C 133/05
EN 12244-1	Machines à laver utilisant les combustibles gazeux, de débit calorifique nominal ne dépassant pas 20 kW – Partie 1: Sécurité	98/C 255/04
EN 12244-2	Machines à laver utilisant les combustibles gazeux, de débit calorifique nominal ne dépassant pas 20 kW – Partie 2: Utilisation rationnelle de l'énergie	98/C 255/04